

Motion interne N° 158

Une croix au Parlement!

Yves Gigon (UDC)

"La Suisse est une terre judéo-chrétienne. Les symboles religieux ont une importance pour marquer notre appartenance à une culture, à un passé et à une histoire bien ancrée et bien définie. Les symboles religieux ont leur rôle à jouer en la matière. Le préambule de la Constitution suisse et de la Constitution jurassienne le démontre".

Tels sont les propos liminaires de la question écrite no 3640. La croix est perçue comme un symbole de l'identité culturelle et religieuse d'une région. Elle fait partie du patrimoine historique. Un tel symbole chrétien orne des salles de plusieurs parlements cantonaux. Et pourquoi pas dans le Jura ?

Au vu de ce qui précède, il est demandé d'apposer une croix dans la salle du Parlement.

Yves Gigon (UDC)

Co-signataires

- Brigitte Favre (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024